RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de Saintry-sur-Seine – Département de l'Essonne
Arrondissement d'Évry – Canton d'Epinay-sous-Senart

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 17 AVRIL 2018

L'an deux mille dix huit, le dix sept avril à 20 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Martine CARTAU-OURY, Maire.

Présents :
Madame Martine CARTAU-OURY, Monsieur Machiré GASSAMA, Madame Nathalie DENECE, Monsieur Raymond BERTELOOT, Madame Martine GAST-DELIERE, Madame Sylvie VIGNAS, Madame Christelle PELOUIN, Madame Monique WALKER, Monsieur Pascal VENTALON, Monsieur Arnaud DELIERE, Madame Malvina PIN, Madame Françoise POULET-BEAUGUET, Madame Florence DAVID-COUSTILLAS, Monsieur Jean-Pierre NICOLAS, Madame Marie-José ANTIGNAC

Absents représentés :

Mme LAURENT	donne pouvoir à	Mme PIN
M. JAROSSAY	donne pouvoir à	M. DELIERE
Mme DAUGA	donne pouvoir à	Mme WALKER
M. BENOIT	donne pouvoir à	M. GASSAMA
M. AZEVEDO	donne pouvoir à	M. BERTELOOT
M. VALLIER	donne pouvoir à	Mme CARTAU-OURY
M. JOLY	donne pouvoir à	Mme DAVID-COUSTILLAS

Absent excusé :
M. HERSCHKORN

Absents non représentés :
M. MERCY
M. PENHOET,
M. DA COSTA,
M. GONZALEZ,
M. CARRENO,

Secrétaire de séance : Madame Martine GAST-DELIERE

==*===*==*===*==

Madame le Maire ouvre la séance du Conseil municipal à 20H35.

Madame le Maire expose que suite au décès de Madame Ghislaine GUEZARD, conseillère municipale et conformément à l'article L.270 du code électoral, elle est remplacée par le conseiller municipal de la même liste dont le siège devient vacant ainsi Madame Nasserra DAVID devait être installée, mais celle-ci, par courrier déposé en Mairie, a démissionné ce jour. L'installation d'un nouveau conseiller municipal se fera donc à la prochaine séance. Madame le Maire a donné la parole à Madame DAVID-COUSTILLAS pour rendre un hommage à Madame GUEZARD.

Madame le Maire procède à l'appel nominal des élus et constate que le quorum est atteint. Elle demande s'il y a des observations sur le procès-verbal du Conseil municipal du 19 mars 2018. **Celui-ci est approuvé à l'unanimité.**

Madame le Maire annonce qu'il y a une modification de l'ordre du jour et que les points n°01 et n°02 sont reportés Elle procède au vote de ce nouvel ordre du jour, qui est approuvé à l'unanimité.

Le Maire annonce les décisions prises par délégation :

- *Le 12 mars 2018 - **N° DEC 2018-11***

Décision du Maire de signer la convention avec Anik Incerti, auto-entrepreneuse et le Groupe Orpea, Résidence Château de Champlâtreux, concernant une intervention le 21 mars 2018 à 15h30 à la Résidence Château de Champlâtreux afin de faire découvrir le raconte-tapis aux différents publics présents *(résidants, familles, personnels de la petite enfance).* Le montant de la prestation sera de 350 € TTC *(trois cent cinquante euros).*

- *Le 20 mars 2018 - **N° DEC 2018-12***

Décision du Maire de signer le contrat proposé par la société « SEV & STEF ANIMATIONS » *(sise, 109 rue La Fontaine – 91240 SAINT-MICHEL SUR ORGE)* relatif à l'animation musicale de la soirée du 13 juillet 2018. Le montant de la prestation sera de 800 € T.T.C *(huit cents euros).*

- *Le 20 mars 2018 - **N° DEC 2018-13***

Décision du Maire de signer le contrat avec la société GALAS *(sise, BP 36 – 91230 MONTGERON)* relatif à la sonorisation du feu d'artifice du 13 juillet 2018, pour un montant total de 1 300 € TTC *(mille trois cents euros).*

- *Le 20 mars 2018 - **N° DEC 2018-14***

Décision du Maire de signer le contrat avec l'association « Le Scenario » *(sise, 1 bis rue de Château-Regnault – 08120 BOGNY SUR MEUSE)* relatif au concert « Ardwena Celtica » qui se déroulera à Saintry-sur-Seine le 17 mars 2018. Le montant de la prestation sera de 993,38 euros TTC *(neuf cent quatre vingt treize euros et trente huit cents).*

- *Le 03 avril 2018 - **N° DEC 2018-15***

Décision du Maire de signer la convention proposée par l'établissement « Poneys des Quatre Saisons » *(sis, 6 rue des Écoles - 89400 EPINEAU LES VOVES)* relative au séjour en classes de découvertes de 2 classes de l'école du Parc soit 48 élèves, organisé du 09 au 13 avril 2018. Le tarif sera de 300 € *(trois cents euros)* pour le séjour par enfant et 1 030 € *(mille trente euros)* de frais pour le transport en car soit un total de 15 430 € *(quinze mille quatre cent trente euros).*

- *Le 03 avril 2018 - **N° DEC 2018-16***

Décision du Maire de signer un bail à usage d'habitation pour la location d'un appartement de 18 m², situé 1 esplanade de la Demi-Lune à Saintry-sur-Seine, Porte A – RDC. Le bail est établi pour une durée de trois ans et sera reconduit tacitement pour la même durée jusqu'à dénonciation, à partir du 30 mars 2018. Le loyer mensuel est fixé à 105,96 euros hors charges soit 5,88 € /m² afin que ce bail réponde aux critères des logements sociaux, et les charges à 40 % du montant mensuel du loyer, soit 42,38 euros par mois.

- *Le 06 avril 2018 - **N° DEC 2018-17***

Décision du Maire de signer la convention avec l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) représentée par sa Présidente *(sise 315 square des Champs Élysées - BP 107 - 91004 EVRY Cedex)* et la Ligue de l'enseignement de l'Essonne représentée par sa Présidente *(sise 8 allée Stéphane Mallarmé - BP 58 - 91002 EVRY Cedex).* L'objet de cette convention « LIRE ET FAIRE LIRE » est un

programme tendant à développer le plaisir de la lecture et la solidarité intergénérationnelle. Cette convention est valable durant toute l'année civile et qu'elle sera reconduite tacitement.

===*==*===*==

DELIBERATION N°2018-04-17 - N°03 : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU COMITE STRATEGIQUE DE LA SOCIETE DU GRAND PARIS

Délibération

Sur proposition de Madame le Maire et **APRES AVOIR PROCEDE au vote à main levée et après dépouillement, le** Conseil municipal **proclame** comme représentant titulaire et représentant suppléant de la commune au Comité stratégique de la société du Grand Paris:

- **Représentant titulaire :** **M. Machiré GASSAMA**
- **Représentant suppléant :** **Mme Florence DAVID-COUSTILLAS**

DELIBERATION N°2018-04-17 - N°04 : CONVENTION D'ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIVE A L'ENTRETIEN ANNUEL DES TERRAINS SYNTHETIQUES ET DES TERRAINS ENGAZONNES

Délibération

Sur proposition de Monsieur GASSAMA et **après en avoir délibéré à l'UNANIMITE**, le Conseil municipal, **approuve** la convention d'adhésion au groupement de commandes relative à l'entretien annuel des terrains synthétiques et des terrains engazonnés, **precise** que le coordonnateur du groupement de commandes est la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud et **autorise** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention précitée et à procéder à l'exécution des différentes stipulations de ladite convention.

DELIBERATION N°2018-04-17 - N°05 : MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION MULTIPLE (SIVOM) DU CANTON DE SAINT-GERMAIN-LÈS-CORBEIL POUR ÉLARGIR SON CHAMP DE COMPÉTENCES

Délibération

Sur proposition de Monsieur BERTELOOT et **après en avoir délibéré par 18 voix POUR et 04 ABSTENTIONS** *(Mmes Florence DAVID-COUSTILLAS, Marie-José ANTIGNAC et Mrs Jean-Pierre NICOLAS et Bertrand JOLY),* le Conseil municipal **N'AUTORISE PAS** la modification des statuts du Syndicat Intercommunal à VOcation Multiple du canton de Saint-Germain-lès-Corbeil et **demande** à Madame le Maire de transmettre la présente délibération au Syndicat intercommunal à vocation multiple du canton de Saint-Germain-lès-Corbeil.

DELIBERATION N°2018-04-17 - N°06: ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Délibération

Sur proposition de Madame GAST-DELIERE et **après en avoir délibéré par 17 voix POUR, 04 abstentions** *(Mmes Florence DAVID-COUSTILLAS, Marie-José ANTIGNAC et Mrs Jean-Pierre NICOLAS et Bertrand JOLY)*

et **1 non votant** *(M. Raymond BERTELOOT, étant Président d'une association),* le Conseil municipal **décide** d'attribuer des subventions pour le fonctionnement et les projets aux associations non sportives telles que présentées ci-dessous :

NOM DES ASSOCIATIONS NON SPORTIVES	MONTANT
AMIS DE SAINTRY ET MORSANG	700,00€
ARC EN CIEL DES POINTS	600,00€
ARSE	1 000,00€
COMITE DE JUMELAGE	1 500,00€
DECORES DU TRAVAIL	700,00€
EECV	200,00€
JOUEURS DE CARTES DE SAINTRY	600,00€
OFFICE MUNICIPAL DE LA MEMOIRE	150,00€
JEUX 2 SCENE	400,00€
SOUVENIR FRANÇAIS	300,00€
UNC	2 250,00€
UNRPA	1 500,00€
VOIX DU ROUGEAU	850,00€
TOTAL ALLOUE AUX ASSOCIATIONS NON SPORTIVES	**10 750,00€**

Décide d'attribuer des subventions pour le fonctionnement et les projets aux associations sportives telles que présentées ci-dessous :

NOM DES ASSOCIATIONS SPORTIVES	MONTANT
ACCS CYCLO CLUB	1 500,00€
AJC	2 300,00€
ASD SAINTRY DANSE	330,00€
ASSO SPORTIVE DE SAINTRY	2 000,00€
BBCS	1 300,00€
ESCROCS	100,00€
M & R BOXING CLUB	500,00€
MOUVEMENTS LIBRES	500,00€
RUGBY CLUB	2 000,00€
SAINTRY RANDO	150,00€
SPORT ET DETENTE	1 100,00€
USEP LES PETITS SPORTIFS	2 250,00€
TOTAL ALLOUE AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES	**14 030,00€**

Décide d'attribuer la somme de 5 220,00 € de subventions pouvant être accordées sur projets

Total des subventions allouées : 24 780,00 €

Et dit que les dépenses en résultant sont financées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice 2018, au chapitre 65.

Suspension de séance à 21H15 pour donner la parole au public.

Reprise de séance à 21H25.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôture la séance à 21h25.

Fait à SAINTRY-SUR-SEINE, le 18 avril 2018.

Le Maire,

Martine CARTAU-OURY

Le texte complet des délibérations mentionnées ci-dessus sera publié au recueil des actes administratifs